

LA SPÉCIALISATION EN PHARMACIE, UNE RÉPONSE AUX BESOINS DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE

L'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec et les facultés de pharmacie demandent depuis plusieurs années que soit reconnue une spécialité pour les pharmaciens détenteurs d'un diplôme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée.¹

POURQUOI A-T-ON BESOIN DE SPÉCIALISTES EN PHARMACOTHÉRAPIE AVANCÉE ?

→ *Parce que les médicaments sont de plus en plus complexes et les besoins de la population croissants*

Au cours des dernières décennies, la thérapie médicamenteuse s'est particulièrement complexifiée. Aujourd'hui, les médicaments préviennent des maladies en plus de soulager les patients souffrant de douleur chronique ou nécessitant des soins palliatifs, et guérissent des maladies critiques comme le cancer.

La carte du génome humain a été complétée en 2003 et, depuis, on utilise de plus en plus la pharmacogénétique, de nouvelles classes de médicaments et les thérapies ciblées. Le médicament est devenu l'outil technologique en santé le plus performant et le plus utilisé.

Les pharmaciens spécialistes maîtrisent ces thérapies complexes. Ils sont donc des alliés essentiels au cœur des équipes de soins et auprès des patients.

→ *Parce que de nombreux patients sont aux prises avec des problèmes de santé multiples qui nécessitent la combinaison de plusieurs médicaments*

Le patient atteint, par exemple, de maladies chroniques ou d'un problème de santé peu courant doit pouvoir bénéficier des meilleurs traitements. Pour cibler les bonnes thérapies et éviter des interactions qui pourraient être néfastes, il importe de bien comprendre les mécanismes d'action variés des médicaments et les interrelations qui existent entre eux pour un patient donné. Les pharmaciens spécialistes sont les mieux placés pour appuyer les équipes de soins dans le choix et le suivi des thérapies.

1

À l'Université de Montréal, cette maîtrise s'intitulait auparavant Maîtrise en pratique pharmaceutique (option communautaire ou établissement de santé). À l'Université Laval, le titre de la Maîtrise en pharmacie d'hôpital est aussi en voie d'être remplacé par Maîtrise en pharmacothérapie avancée.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES DE CETTE SPÉCIALITÉ?

→ *Pour les patients*

Plusieurs études ont démontré que la participation de pharmaciens spécialistes (parfois appelés pharmaciens cliniciens dans certaines études) aux équipes de soins favorise l'obtention de meilleurs résultats thérapeutiques, une diminution des effets et des événements indésirables liés à la médication, une diminution de la durée d'hospitalisation et même de la morbidité et de la mortalité.

En plus des avantages associés à une meilleure santé, ces études ont noté des gains liés à une meilleure qualité de vie et des gains économiques.

→ *Pour les professionnels*

Vu le nombre et la complexité croissante des médicaments (un nouveau médicament est mis en marché tous les 10 jours), les professionnels de la santé—notamment les médecins et les infirmières—doivent plus que jamais avoir accès à une information juste et objective sur les traitements. À cette fin, les pharmaciens spécialistes sont les mieux formés pour enseigner aux autres professionnels les mécanismes d'action et le bon usage des médicaments complexes.

Grâce à ces pharmaciens, les équipes de soins prennent des décisions plus éclairées en matière de thérapies médicamenteuses complexes. Au besoin, elles les consultent afin qu'ils évaluent, initient ou ajustent des thérapies.

De par leur degré d'expertise, les pharmaciens spécialistes sont en mesure d'établir une relation de confiance avec les professionnels des autres disciplines, notamment les médecins spécialistes. Cela contribue à un travail fructueux en interdisciplinarité.

→ *Pour le système de santé*

L'atteinte de meilleurs résultats thérapeutiques, l'utilisation optimale des médicaments complexes souvent plus coûteux et les compétences du pharmacien spécialiste en matière d'organisation des activités et des ressources pharmaceutiques au sein du réseau entraînent des gains d'efficience considérables pour le système de santé.

De plus, la reconnaissance de la spécialité en pharmacothérapie avancée permettra d'établir une hiérarchisation des soins et services pharmaceutiques. Celle-ci se traduira par un meilleur soutien aux soins pharmaceutiques offerts en première ligne et pourrait permettre d'améliorer l'offre de services en centres d'hébergement et de soins de longue durée.

Pour terminer, soulignons que le modèle défini permet le respect du rôle polyvalent du pharmacien spécialiste en établissement de santé. Il garantit le maintien de la dispensation générale des soins.

En plus de ces nombreux avantages, les pharmaciens spécialistes participent activement à l'avancement des connaissances dans le domaine de la pharmacie par l'enseignement et la recherche.

POURQUOI CRÉER UN TITRE DE SPÉCIALISTE ?

- D'abord et avant tout, pour **conserver une expertise essentielle**. Les pharmaciens spécialistes détiennent des connaissances et des compétences approfondies sur les thérapies médicamenteuses complexes utilisées pour traiter des patients dont l'état de santé est critique et pour soigner une vaste gamme de maladies.
- Également, pour **assurer la protection du public**. Actuellement, les exigences de l'Ordre sont les mêmes pour tous les pharmaciens. Ainsi, les normes relatives à l'admission et à l'inspection sont identiques pour les pharmaciens ayant complété la formation de premier cycle en pharmacie (baccalauréat ou doctorat professionnel) et ceux détenant la Maîtrise en pharmacothérapie avancée. La reconnaissance de cette spécialité permettra à l'Ordre d'établir des exigences de pratique sur lesquelles les pharmaciens seront inspectés. L'Ordre pourra ainsi jouer adéquatement son rôle de protection du public.
- Ensuite, pour **stimuler les étudiants en pharmacie à compléter la maîtrise** en pharmacothérapie avancée. Le nombre de candidats intéressés à réaliser la maîtrise est bien en-deçà des besoins du réseau de la santé et stagne depuis longtemps. Plusieurs places au programme demeurent non comblées année après année.
- Pour **combler un manque à gagner d'effectifs** déjà existant au Québec pour ce type d'expertise. À titre d'exemple, il manque environ 20 % de pharmaciens en milieu hospitalier. L'attribution d'un titre de spécialiste au terme de la maîtrise contribuerait à accroître le nombre de ces professionnels, dont le Québec a grandement besoin.

CONTRAIREMENT À D'AUTRES PROFESSIONS QUI ONT DÛ BÂTIR DES PROGRAMMES DE FORMATION MENANT À LA RECONNAISSANCE DE SPÉCIALITÉS, LE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN PHARMACOTHÉRAPIE AVANCÉE EXISTE DÉJÀ DEPUIS 50 ANS. CE PROGRAMME DE HAUT NIVEAU PERMET DE RECONNAÎTRE LA SPÉCIALISATION SANS COÛTS ADDITIONNELS.